

PROJET ÉDUCATIF

**Accueil de Loisirs 12-17 ans
Sans Hébergement**

INTRODUCTION

« Œuvrer, tous ensemble, à former des enfants et des adolescents, citoyens épanouis, libres et autonomes, capables de prendre place dans la société et de devenir les acteurs de son évolution », telle est la finalité de l'action municipale en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le service jeunesse municipal a pour mission d'accueillir et de répondre au mieux aux besoins et demandes des jeunes Québécois de 3 à 17 ans, et de leurs familles. Il développe deux ALSH adaptés aux 3-12 ans et aux 12-17 ans.

Face à un public difficile à mobiliser sur des projets collectifs, il s'agit d'éveiller la curiosité, de stimuler la créativité et de donner envie de partager ensemble des passions, dans des domaines très variés : sport, culture, loisirs, environnement, solidarité, citoyenneté, sorties...

Il s'agit de créer un espace de liberté, de découverte, d'échange et de rencontre, au sein d'une structure encadrée.

Favoriser la socialisation des jeunes par cette diversité d'animations est l'objectif essentiel d'un tel ALSH.

Le projet éducatif de l'ALSH 12-17 pose les bases du programme que la municipalité souhaite mettre en œuvre à destination des préadolescents et des adolescents de Quéven. Il affirme le rôle co-éducatif fondamental que joue la collectivité à l'égard d'un public spécifique en constante évolution.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un environnement élargi aux autres acteurs du territoire, équipements socioculturels et sportifs municipaux et établissements scolaires.

Objectifs de l'ALSH 12-17 ans

Favoriser l'épanouissement des jeunes

- En permettant aux jeunes de s'ouvrir à la culture dans toutes ses formes (partenariat avec la médiathèque, les Arcs, le Baratin...), de découvrir des techniques sportives, ludiques et créatives : en développant une véritable dynamique autour des jeunes, par des projets **diversifiés d'éducation populaire**.
- En soutenant les projets individuels et collectifs initiés par les jeunes (notamment des projets autofinancés par des actions imaginées et mises en œuvre par les jeunes), en encourageant leur créativité et leur autonomie, en les intégrant dans l'organisation de leurs loisirs.
- En proposant un accueil ouvert à tous les jeunes du territoire, prenant en compte les différentes sensibilités du public et ses centres d'intérêt diversifiés, tout en favorisant la mixité sociale

Aider à la socialisation et favoriser une démarche citoyenne

- Accompagner les jeunes dans l'élaboration de leurs projets (autogestion) et contribuer à l'élargissement de leurs centres d'intérêt au-delà des loisirs, du sport et de la culture. C'est proposer une sensibilisation à la citoyenneté, au développement durable, à la solidarité et aux autres générations.
- Développer une démarche participative et permettre aux jeunes d'être acteurs dans l'animation de la vie locale :
 - encourager la participation des jeunes à l'organisation d'animations socioculturelles et intergénérationnelle.
 - créer des « commissions jeunes », leur permettant de s'investir dans la vie de la commune.

Aménager des espaces pour les jeunes, bien identifiés, valorisés et repérés.

- Dynamiser les partenariats : par des chantiers jeunes permettant la socialisation, la construction personnelle et l'acquisition de connaissances, en partenariat avec les associations locales et les services techniques de la ville.

Permettre l'épanouissement des jeunes et l'acquisition progressive de leur autonomie

- Développer leur curiosité, créativité et esprit critique,
- Leur faciliter l'accès à l'information,
- Leur donner le goût de s'investir dans des projets collectifs,
- Développer leur capacité à découvrir le monde qui les entoure et les accompagner pour faire émerger leurs projets personnels,
- Favoriser l'écoute et les échanges, pour mieux comprendre et cibler leurs attentes,
- Veiller à établir et maintenir un lien avec les familles,
- Insister sur les notions de respect, de tolérance, d'écoute, de confiance, de solidarité.

L'accès au service

Chaque année, à partir du mois de mai, les responsables légaux sont tenus de remplir et signer le dossier d'inscription du jeune. Ce dernier permet au jeune de fréquenter le local et de s'inscrire aux activités. Nous tenons à ce que les parents aient connaissance du règlement intérieur du pôle jeunesse.

Le dossier d'inscription a un coût annuel de 3 €.

Les modalités d'inscriptions répondent au partenariat CAF et MSA.

Il donne également droit à 50 % de réduction sur 2 places de concert pour le centre culturel municipal les « Arcs » (Hors productions).

Le dossier comprend :

- Une fiche de renseignement détaillant les informations concernant le jeune
- Une autorisation de droit à l'image.
- Une autorisation de délégation de soins.

En complément de ce dossier, vous pouvez nous demander :

- Un exemplaire du projet pédagogique et éducatif.
- Un exemplaire du règlement intérieur signé par le jeune et la famille.

Tous les ans, il vous sera demandé :

- Une copie des vaccins à jour
- Une photo d'identité
- Une copie du test d'aisance aquatique pour toutes activités nautiques
- Un justificatif de domicile



Sans s'être acquitté de ces formalités, le jeune ne peut être accueilli à l'ALSH 12-17 ans !

L'ALSH 12-17 ans n'assure pas de service de restauration. Cependant dans le cas d'activités à la journée, plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

- Pique-nique fourni par les jeunes
- Repas confectionné par les jeunes eux-même (encadrés par un animateur)

Les inscriptions

Une fois le programme d'activités disponible, une date de démarrage des inscriptions sera mise en ligne sur le site Internet de la mairie.

Pour chaque activité, payante ou non payante, une fiche d'inscription est établie. Elle doit être systématiquement signée par les représentants légaux. Il est en effet essentiel que ces derniers donnent leur accord pour la pratique des activités par leurs enfants au sein de l'Accueil de Loisirs.

Lorsque les effectifs pour une activité sont complets, une liste d'attente est établie.

La programmation d'activités lors des vacances scolaires

A chaque vacance, l'équipe d'animation propose un programme d'activités et d'animations.

Ce programme est disponible dans les quatre entités du Pôle jeunesse. Il est distribué dans les commerces de proximité, au collège de Quéven et visible sur le site Internet de la ville. Les jeunes inscrits à l'ALSH le reçoivent aussi par mail.

Ce programme d'activités précise : les horaires, le lieu de rdv, le type d'activité avec un descriptif et le coût. 3 tarifs sont proposés en fonction du Coefficient familial des familles.

(Pour plus de renseignements, lire le projet pédagogique)

La programmation des séjours

A chaque vacances d'été, un programme de mini-camps est proposé par l'équipe d'animation. Il est distribué de la même manière que le programme d'activités.

(Pour plus de renseignements, lire le projet pédagogique)